

## Le pouvoir épiscopal à travers l'histoire d'un diocèse (Nantes)

De l'épiscopat concordataire à l'épiscopat conciliaire  
1870 - 1980

Affirmer d'entrée de jeu que l'Église est l'une des institutions les moins hiérarchisées qui soient, pourra paraître paradoxal. Le mot de « hiérarchie » vient de deux mots grecs : « hieros », qui signifie « sacré » et « arkè » que l'on traduit généralement par « commandement » ou par « pouvoir ». La hiérarchie est l'exercice d'un pouvoir sacré. Si l'on admet cette étymologie (nous verrons qu'elle est discutable), on remarquera que le pouvoir, dans l'Église, ne s'exerce qu'à deux degrés : le pouvoir épiscopal et le pouvoir pontifical, dont l'articulation n'est pas toujours facile à réguler. Cela est clair depuis le dernier concile de Vatican II, dont nous faisons le *terminus ad quem* de cette communication.

Qu'en était-il auparavant ?... Comment cela jouait-il auparavant ?... Il existe une carte postale très connue des Nantais, qui représente Mgr Rouard, évêque de Nantes au moment de la Séparation, protestant à la porte de sa cathédrale face à l'administration civile qui entend opérer les Inventaires. Le Concordat, qui venait d'être rompu unilatéralement par l'État français, faisait des ecclésiastiques des fonctionnaires. Les fonctionnaires sont organisés suivant une hiérarchie — vous remarquerez que le mot n'a plus rien à voir avec son étymologie — et les fonctionnaires ecclésiastiques n'y échappaient pas : évêques, chanoines, curés de 1<sup>re</sup> classe, curés de 2<sup>e</sup> classe, desservants, vicaires. Les cures de 1<sup>re</sup> classe sont les cures importantes par leur passé, par exemple celle de Guérande, ou par leur rôle civil, par exemple Saint-Nazaire. Les cures de 2<sup>e</sup> classe sont fixées, en général, aux chefs-lieux de canton. Les succursales sont les autres paroisses dont le curé s'appelle desservant. Quant aux vicaires, ils sont ou non rétribués par l'État. Tel est le statut de l'Église de France, au moment où nous en prenons l'histoire dans le diocèse de Nantes, en 1870, *terminus a quo* de la communication que nous vous faisons.

Pourquoi 1870 ? C'est la fin du Second Empire, qui, malgré quelques difficultés tenant à la Question romaine, a voulu se montrer colla-

borant. C'est aussi, à Nantes, la fin d'un épiscopat, celui de Mgr Jaquet qui meurt cette année-là, après plus de vingt ans de présence (il était arrivé en 1849). Son successeur est Mgr Félix Fournier, dont la nomination par Napoléon III a suscité des remous dans le diocèse auquel appartient le nouvel évêque : né sur la paroisse Saint-Nicolas de Nantes, l'abbé Fournier était devenu vicaire, puis curé de sa paroisse natale, et avait construit la basilique actuelle. Il avait 67 ans au moment de son élévation à l'épiscopat.

De 1870 à 1982, sept évêques ont été titulaires du siège de Nantes :

Félix Fournier, de 1870 à 1877

Jules-François Le Coq, de 1877 à 1892

Auguste-Léopold Laroche, de 1893 à 1895

Pierre-Émile Rouard, de 1896 à 1914

Eugène-Louis-Marie Le Fer de la Motte, de 1914 à 1935

Jean-Joseph Villepelet, de 1936 à 1966

Michel Vial, de 1966 à 1982 (Mgr Vial est toujours vivant).

Cela fait une moyenne de 15 ans d'épiscopat.

Parmi ces évêques, seul Mgr Fournier est nantais. Grande est la variété des origines des autres, qui vont du breton Le Fer de la Motte au lyonnais Michel Vial, en passant par le normand Jules Le Coq, l'orléanais Auguste Laroche, le berrichon Jean-Joseph Villepelet et le bourguignon Pierre-Émile Rouard.

Comment ces évêques ont-ils exercé le pouvoir dans leur diocèse entre 1870 et 1970 soit sur un siècle d'histoire ?

Parmi les sept évêques qui ont gouverné le diocèse de Nantes durant ce siècle, quatre ont été nommés sous régime concordataire et trois sous le régime de la Séparation. Il se trouve que les deux derniers ont participé au concile de Vatican II, l'un comme évêque de Nantes, l'autre comme coadjuteur puis évêque de Nevers. Il semble donc que l'on puisse diviser cet exposé en deux parties : du Concordat à la Séparation, de la Séparation au Concile.

### 1. Du Concordat à la Séparation

Revenons à notre « carte postale » des Inventaires. L'évêque est entouré de son chapitre de chanoines revêtus de leurs insignes. Du groupe se détachent, proches de l'évêque, les deux vicaires-généraux, les chanoines Leroux et Allaire. Parmi les autres personnages, on peut distinguer le curé de la cathédrale, comme on l'appelle habituellement, bien qu'il ne soit que le délégué du chapitre, et puis un petit homme, dont nous reparlerons, et qui est le chanoine de la Barbée, secrétaire particulier de Mgr Rouard. On a évidemment l'impression d'un corps hiérar-

chisé dans lequel l'évêque affirme sa prééminence par son costume distinctif, soutane et mozette violettes, croix pectorale, anneau pastoral.

Adolescent, j'entendais le curé de ma paroisse natale affirmer en chaire : « L'Église, mes frères, le pape, l'évêque, et moi, votre curé ». Et il se désignait lui-même d'un geste du doigt sans équivoque et sans appel. Or, le curé d'une paroisse n'a jamais fait partie de la hiérarchie au sens où nous l'avons définie au début de cet exposé, étant lui-même, comme ses paroissiens, de l'Église « enseignée » et non de l'Église « enseignante ». Il n'en apparaissait pas moins comme revêtu d'un pouvoir qu'il tenait de ses fonctions. Mais ses fonctions, il les tenait de l'évêque.

Quelles étaient les relations de l'évêque avec ses prêtres ?... Dans l'ensemble, elles apparaissent confiantes et disciplinées. Derrière les formules un peu stéréotypées des comptes rendus de visites épiscopales dans les livres de paroisse, on découvre des sentiments sincères. Le curé est évidemment tenté de présenter les choses avec un parti-pris optimiste, car il ne tient pas à être mal jugé par l'autorité. Des incidents peuvent se produire et la suppression de pages dans un registre laisse entrevoir ces incidents.

L'évêque dispose d'un clergé nombreux. A la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle et au début du XX<sup>ème</sup>, on trouve des prêtres qui ne reçoivent de nomination officielle que deux ans après leur ordination, « à cause de la surabondance », dit l'un d'entre eux. Mgr Rouard, originaire de Dijon, enverra des prêtres pour quelques années dans son diocèse. D'autres seront précepteurs dans des familles aisées. Le Grand Séminaire, tenu par les prêtres de Saint-Sulpice, assure une formation solide sur le plan de la discipline ecclésiastique. Il est difficile de dire ce que l'obligation du service militaire changera aux mentalités des séminaristes. Pour des raisons diverses et parfois opposées, il semble que les réformes soient facilement obtenues pour les séminaristes et il a pu exister aussi une sorte de régime de délation qui nous surprend, de la part d'officiers chrétiens (par exemple à propos de l'usage du tabac).

La personnalité de l'évêque n'est pas indifférente. Mgr Le Coq est un homme de paix, bienveillant et modeste, qui préfère la persuasion aux éclats. On en a un bon exemple dans la circulaire adressée au clergé de son diocèse le 15 mai 1879 concernant les conférences ecclésiastiques. C'est un modèle du genre adopté dans les relations publiques de Mgr Le Coq avec ses prêtres...

Mgr Rouard, lui, est vif, naturellement impatient, porté parfois à la violence, et les anecdotes ne manquent pas qui montrent des relations difficiles avec l'un ou l'autre des prêtres..., des démissions « étonnantes ».

L'administration fonctionne bien. On est surpris quand on lit avec

quelle rapidité se font les changements de poste. Le jour de la Fête-Dieu 1882, le curé de Saint-Lyphard, une paroisse de Brière, trouve une lettre de l'évêché qui l'attend au retour de la procession. Elle lui annonce le départ de son vicaire pour une autre paroisse. On lui demande le secret ainsi qu'au vicaire qui a reçu la même lettre. Le vicaire ne peut s'empêcher d'en parler : « il parcourt la paroisse, écrit le curé, disant çà et là qu'il partait... » Le lendemain, « rendez-vous de bégueules plus ou moins attristées », et le surlendemain, départ du vicaire. Le 18 juin 1882, le curé de La Bernerie reçoit son affectation pour une autre cure, et huit jours plus tard, son successeur est installé...

Il arrive que certains mécontentements se manifestent discrètement. Ainsi du curé d'Escoublac qui doit gérer une situation difficile au moment où se développent les bains de mer à La Baule, qui fait partie de sa paroisse. Il retranscrit en 1898 sur le livre de paroisse le rappel fait par l'évêché de Nantes que la messe ne doit être célébrée dans les « chapelles des bords de mer » que dans les mois de juillet, août et septembre ». Puis il ajoute : « D'un autre côté, Monseigneur l'Évêque me fait écrire de Royat par le chanoine Gendry que pour être agréable à Monseigneur je dois faire tout ce qui est possible et convenable pour satisfaire MM. les Administrateurs de La Baule, dans l'intérêt spirituel des Baigneurs. M. de Normandie, un des Administrateurs de La Baule, avait eu recours à l'entremise de Mgr Edme Hugues De Raynaud, Prélat de la Maison de Sa Sainteté pour obtenir de Monseigneur l'Évêque de Nantes qu'une messe soit dite dans la Chapelle de La Baule le dimanche à partir du 1<sup>er</sup> juin »... Il n'y a aucun commentaire, mais l'on devine une petite critique derrière le « d'un autre ? ».

Le chapitre cathédral constitue le conseil officiel de l'évêque. Le concile provincial de Tours, réuni en 1849 à Rennes, en a rappelé le rôle et ses décrets ont été réimprimés à l'occasion de la publication par Mgr Le Coq en 1892 des *Statuts et règlements du diocèse de Nantes* : les évêques réunis à Rennes rappellent que les chanoines ne forment qu'un seul corps avec l'évêque « qui en est la tête et eux les membres » et rien ne peut être changé dans leurs statuts sans leur accord. Mais un autre conseil s'est mis en place, qui a pris le nom de Conseil épiscopal, et qui joue le rôle de pouvoir exécutif. On a parlé longtemps de la « famille épiscopale », les vicaires généraux et les secrétaires habitants avec l'évêque dans le palais épiscopal de la Porte Saint-Pierre. Le régime concordataire permettait l'existence de vicaires généraux. Ceux-ci ont une place unique dans le clergé diocésain. Sans doute sont-ils soumis totalement à l'évêque, qui les choisit, les couvre, et peut mettre fin à leur charge. Quand Mgr Fournier devient évêque de Nantes, il remercie de leur dévouement les deux vicaires généraux de son prédécesseur, Mgr Jaquemet, MM. Richard, le futur cardinal, qui a fait campagne contre

lui, et Laborde, futur évêque de Blois. Il choisit de nouveaux collaborateurs, parmi lesquels curieusement son homonyme, l'abbé Félix Fournier, qui deviendra le vicaire général de son successeur Mgr Le Coq. Lorsque ce Félix Fournier démissionne, Mgr Le Coq choisit comme vicaire général l'abbé Henri Marchais. Celui-ci, aumônier de lycée, reçoit un soir de septembre 1884 un billet ainsi conçu : « Rendez-vous... tel jour, à telle heure, dans l'église Notre-Dame de Toutes-Aides. Là vous attendrez en priant... ». Signé : Jules, évêque de Nantes. L'abbé Marchais obéit ; il se rend à l'église de Toutes-Aides, où l'évêque arrive, passe près de l'abbé, prie quelques instants et revient vers lui, lui disant : « Ma voiture est dans la rue. Vous y montez. Je vous suivrai... » Ce qui se passe ainsi. L'évêque donne alors l'ordre au cocher de marcher une heure sur les boulevards. Mgr Le Coq déclare à l'abbé Marchais : « M. Fournier vient de démissionner de vicaire général. Je vous ai choisi pour lui succéder ». M. Marchais avait alors 37 ans. Il sera vicaire général de Mgr Le Coq jusqu'à la mort de celui-ci et sera reconduit par Mgr Laroche. Il démissionnera en 1894 et sera nommé alors doyen du chapitre tout en restant au Conseil épiscopal. En 1913 il démissionne de son poste de doyen, mais c'est lui qui assiste Mgr Rouard à ses derniers moments. Il mourra en 1930, non sans avoir eu un conflit avec Mgr Le Fer de la Motte. Personnalité exceptionnelle, Henri Marchais était très ouvert et prononça à plusieurs reprises des discours qui nous surprennent par leur vigueur en particulier sur la question sociale. Par ailleurs, il a laissé le souvenir d'un homme peu liant et d'aspect sévère.

Après la démission de M. Marchais, Mgr Laroche fit choix de deux vicaires généraux — ceux de la fameuse photographie des Inventaires — les chanoines Allaire et Leroux, deux hommes dont la carrière, comme celle de l'évêque, avait été purement pastorale, deux administrateurs rigoureux, qui restèrent les vicaires généraux de Mgr Rouard jusqu'à la mort de l'abbé Allaire en 1910 et la démission forcée de M. Leroux. C'est alors que l'évêque de Nantes fit choix de son cher M. de La Barbée, qui était déjà son secrétaire particulier, « le petit de la Barbée », comme l'appelait l'abbé Allaire. Là nous touchons un autre point de l'exercice du pouvoir épiscopal, ce que j'appellerai l'influence de conseillers secrets, dont il n'est pas toujours facile de détecter l'influence réelle. M. de La Barbée, qui mourra en 1916 des suites de la guerre, avait pris l'habitude de noter chaque jour les événements dont il était le témoin. Ce qui nous vaut cette extraordinaire collection de cahiers, dont certains sont codés... Pourquoi ? Il y a là un mystère dont il n'a pas été possible encore de déterminer les causes, car ils n'ont jamais été déchiffrés.

Quels étaient les rapports des évêques de Nantes avec le pouvoir civil ?... Leur désignation par le gouvernement ne pouvait être neutre. Mais un décalage était inévitable entre les gouvernements au pouvoir et

les évêques en fonction. Mgr Fournier fut le dernier évêque nommé par Napoléon III. Son successeur, Mgr Le Coq était depuis deux ans évêque de Luçon quand il fut transféré à Nantes en 1877. Il devait son transfert comme sa première nomination au gouvernement de l'Ordre moral sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon, mais son épiscopat correspond à la République opportuniste de Jules Ferry. Il meurt au moment où le pape Léon XIII préconise la politique du Ralliement. Mgr Laroche arrive à Nantes avec la réputation d'un libéral. Sa mort prématurée amène un nouvel évêque, Mgr Rouard, qui va affronter les mesures du pouvoir radical. Il n'y a pas à Nantes, de la part du pouvoir épiscopal, manifestation tapageuse ni réaction de la part du pouvoir civil. On peut lire dans la *Semaine Religieuse*, dont le directeur, l'abbé Guilloux (Louis), qui fut en fonction de 1873 à 1898, est monarchiste, toute l'histoire des relations entre les deux pouvoirs. La manière de penser de Mgr Rouard apparaît bien à travers cette lettre adressée à un curé après la profanation d'un calvaire : « Le scandale a été donné et il nous révèle une fois de plus l'état des esprits dans notre société livrée à toutes les licences par l'impiété érigée en loi d'État... Tremblons à la pensée du courroux de Dieu provoqué si souvent par des insultes haineuses... ».

Les relations avec le pouvoir local ne sont pas non plus très cordiales. L'affaire du retour des pèlerins de Lourdes en 1872 aboutit à la démission du maire. Les interdictions de processions apparaissent comme des mesures de vexation et la seule municipalité de droite, entre 1888 et 1892, celle de Guibourd de Luzinais, suscite des espoirs qui ne seront pas de longue durée.

« L'Église de France sera pauvre, mais elle sera libre », avait dit le pape Pie X en refusant les cultuelles prévues par la loi de Séparation, que Mgr Rouard (en cela sensible comme la majorité des évêques de France aux difficultés que ferait naître son rejet) aurait acceptées. Mgr Rouard était en tournée de confirmation quand lui fut annoncée la décision romaine et il venait de donner son opinion malgré tout favorable. Il acquiesça et géra de son mieux la situation nouvelle. Il mourut à Cannes le 19 février 1914. Son dernier acte épiscopal fut de désigner comme vicaire général l'abbé Émile Richeux, qui devait rester en fonction près de 40 ans, après de Mgr Le Fer de la Motte et de Mgr Villeplet.

## 2. De la Séparation au Concile

La signature traverse la page sur toute une ligne, de gauche à droite. Dans sa lente montée elle semble partir à l'assaut. Parfaitement lisible, elle s'étale avec majesté, comme tracée avec une plume d'oie : Eugène Louis Marie Le Fer de la Motte. Le titre « évêque de Nantes » est inscrit au-dessous. Elle est précédée d'une formule de bénédiction ou de remerciement. Elle est suivie assez souvent du souhait de voir s'ouvrir dans la

paroisse, dans laquelle l'évêque vient de faire la visite pastorale, une école libre de garçons. Tout l'homme est là, un « croisé ».

L'esprit ecclésiastique, souvent à la recherche de formules, dira des prélats qui ont gouverné le diocèse au XX<sup>ème</sup> siècle, qu'ils ont soumis le diocèse à trois régimes politiques successifs : la féodalité avec Mgr Le Fer de la Motte, la Monarchie de Juillet avec Mgr Villepelet, le régime des partis avec Mgr Vial. Plutôt que de féodalité en ce qui concerne Mgr Le Fer de la Motte, on pourrait dire : monarchie absolue. M. Marcel Laignan situant les évêchés de Mgr Jaquemet et de Mgr Fournier reprend une formule de Taine : « Dans le diocèse, la monarchie limitée s'est convertie en monarchie universelle et absolue ». Avec Mgr Le Coq et Mgr Rouard, la monarchie s'est tempérée et nous avons vu surgir une opinion publique, encore cléricale, mais qui ne se prive pas de critiquer. Avec Mgr Le Fer revient un pouvoir fort qui tient de Rome sa seule légitimité.

Personne n'a jamais refusé à l'évêque qui pendant vingt ans veillera aux destinées du diocèse de Nantes les qualités de bonté d'un homme qui se veut simple et accueillant, ni les vertus cléricales d'un prêtre formé aux fortes disciplines des institutions romaines, ni l'œuvre accomplie qui a fait de la question des écoles la hantise d'un évêché. Là aujourd'hui n'est pas notre sujet, mais d'analyser la manière dont s'exerçait un pouvoir qui se montrait exigeant pour tous, à commencer pour celui qui en était le moteur. Le régime de séparation n'avait que provisoirement rétabli des assemblées du clergé. L'Assemblée des cardinaux et archevêques de France, instituée en 1920, n'avait qu'un pouvoir régulateur. Le rétablissement de la nonciature renforçait le lien avec Rome et le pouvoir de Rome. L'évêque, seul maître dans son diocèse, pouvait gouverner seul, surtout s'il disposait d'une masse de manœuvre importante, un clergé assez nombreux, malgré les pertes de la guerre de 1914.

C'est sans doute cette diminution en nombre des prêtres qui explique la politique de « refus » adopté par Mgr Le Fer de la Motte aux demandes faites par des candidats à la vie religieuse ou missionnaire. Ce n'est pas une question d'arbitraire de la part de l'évêque, mais un souci de fidélité à la charge acceptée non sans combat intérieur, porté jusqu'au scrupule de conscience. Et cela explique souvent l'attitude de l'évêque qui apparaîtra parfois comme injuste dans ses décisions. Isolé de son clergé et immergé dans son peuple, tel il se montre. Ainsi dans la célèbre bénédiction de l'école de Montbert... dans une paroisse où il est sûr des sentiments, Mgr Le Fer, après la bénédiction des locaux scolaires, à l'intérieur desquels une plaque rappelle le centenaire de l'épopée de la duchesse de Berry en 1832, préside un repas où sont conviés tous les hommes de la paroisse. Les vêpres sonnent, mais l'évêque en retarde la célébration.

Un jeu parallèle est joué par l'un des vicaires généraux, le chanoine Louis Lemoine, que Mgr Le Fer de la Motte a choisi comme successeur du chanoine de La Barbée. Quelles furent les raisons de ce choix ? M. Lemoine était supérieur du collège des Enfants nantais et donc connu de l'ancien supérieur du collège des Cordeliers de Dinan, et puis, Louis Lemoine était officiellement directeur de l'Union diocésaine de la Jeunesse catholique, fonction qu'il conserve pratiquement et dont il s'autorise pour fonder à l'intérieur de l'A.C.J.F. les mouvements apostoliques qui prennent alors leur essor, en particulier la JOC et la JOCF. Action pas vraiment clandestine, mais pas vraiment officielle non plus et sur laquelle la *Semaine Religieuse* est muette jusqu'à la démission de Mgr Le Fer et la nomination d'un nouveau directeur de la *Semaine Religieuse*, l'abbé Francis Trochu. On peut dire que l'évêque, qui s'était débarrassé du précédent directeur, M. Mary, avait pris en main l'organe diocésain en en confiant l'administration au secrétaire de l'évêché. A qui Mgr Le Fer de la Motte se confiait-il ? De qui prenait-il conseil ?... Question difficile, car l'un de ses rares confidents connus a brûlé tous ses papiers avant de mourir il y a quelques années. Les supérieurs successifs du Grand Séminaire ne furent pas sans influence, même si l'évêque de Nantes eut un moment le projet de remplacer les Sulpiciens par d'autres prêtres. Il est certain que le nouveau supérieur nommé en 1931, M. Augustin Pineau, eut la confiance de l'évêque vieillissant et malade, qui dut donner sa démission en 1935.

M. Pineau fut aussi le conseiller du jeune évêque nommé en 1936, Mgr Jean-Joseph Villepelet. C'est à M. Pineau que l'on attribue le choix qui sera fait par le nouveau « maître » du diocèse des deux vicaires généraux qui joueront un grand rôle dans le gouvernement épiscopal, les chanoines Joseph Guiho et Pierre Bordet. Le système fait penser au régime du cardinalat au temps de Richelieu et de Mazarin, car l'évêque demeure le seul responsable, mais il fait largement confiance, d'autant plus que l'on a désormais un diocèse fortement structuré.

Cette structure est en rupture définitive avec le cadre concordataire, même si elle épouse encore les divisions administratives du cadre civil : archiprêtres dans les arrondissements du département, doyennés dans les cantons, paroisses dans les communes, à quelques exceptions près dans les campagnes. Seule la ville de Nantes et sa banlieue témoignent de l'indépendance du cadre ecclésiastique par rapport au cadre civil. Le synode diocésain de 1939 — le premier depuis 1851 — établit la nouvelle structure et donne au diocèse des textes législatifs de référence. Nous sommes dans un régime « constitutionnel », si nous gardons ce type de comparaison politique. Par ailleurs, il est intéressant de constater comment se maintiennent les grandes divisions du diocèse antérieures à la Révolution. L'ancien diocèse de Nantes comprenait six doyennés, de la

ville, d'Ancenis, de Châteaubriant, de La Roche, de Retz et de Clisson.

Le schéma administratif allait subsister jusqu'à l'arrivée de Mgr Michel Vial, en 1966, aux lendemains du Concile. Alors apparaîtront avec un projet pastoral une nouvelle division en zones et en secteurs. Les rouages de l'administration diocésaine deviendront plus complexes. Mgr Vial créera un Conseil presbytéral qui, contrairement à beaucoup d'autres diocèses de France, n'a pas connu d'interruption dans son histoire. Nous sommes désormais en présence d'une Église conciliaire dont le fonctionnement est tout différent de l'Église concordataire et de l'Église antéconciliaire. Désormais le pouvoir tout en restant aux mains de l'évêque introduit des éléments que l'on peut qualifier de « démocratiques ». Bien sûr, le nouveau droit canonique rappelle que dans l'Église diocésaine revient à l'évêque dans le diocèse qui lui est confié « tout le pouvoir ordinaire, propre et immédiat requis pour l'exercice de sa charge pastorale ». Les « conseils » qui entourent l'évêque ne sont que des « conseils » qu'il doit consulter en certaines occasions sans être tenu d'adopter forcément leurs décisions. Les laïcs n'ont pas encore toute la place souhaitable, mais il est notable de constater que nous sommes passés de fidèles soumis à des laïcs engagés.

« L'Église n'est pas une démocratie », écrivait récemment un évêque, « la source de son pouvoir et l'origine de sa mission, c'est Dieu révélé en Jésus-Christ ». J'ai essayé de traiter le problème du pouvoir dans l'Église, en historien dans un diocèse bien situé. L'historien de l'histoire de l'Église, s'il est catholique, ne peut mettre de côté ses convictions. L'une de ces convictions demande de modifier l'étymologie habituellement admise pour le mot hiérarchie. S'il vient bien de « hieros » et d' « arkê », il faut se rappeler que le sens premier de ce dernier terme, n'est pas « commandement » ou « pouvoir », mais « commencement », « principe », « source », et l'autorité dans l'Église doit être signe de son origine, de sa source, de son principe... Que cela soit difficile à réaliser est un autre problème et que l'Église soit incarnée dans un monde et une époque est une évidence. L'historien ne peut qu'en analyser les manifestations et en chercher les causes.

Jean GUEHENNEUC

#### BIBLIOGRAPHIE.

- Y. DURAND (sous la direction de), *Histoire des diocèses*, vol. 18, Nantes, Beauchesne.
- J.L. MAC KENZIE, *L'Évangile et le pouvoir dans l'Église*, éd. Le Centurion, 1970.
- Le pouvoir dans l'Église, in *Concilium* n° 217, 1988.